

## Règlement de consultation

### **Achat de postes de travail informatiques élèves et professeurs**

**Date et heure limite de remise des offres : jeudi 23 juin 2022 à 12h**

Code CPV : 30213300-8 - Ordinateur de bureau

## Titre Préliminaire – COVID-19

Les candidats sont réputés avoir pris en compte dans l'élaboration de leur offre et, donc, dans les conditions d'exécution du marché les conséquences prévisibles de l'épidémie de COVID 19 et du conflit russo-ukrainien à la date de remise des offres.

### 1 - Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet de permettre l'équipement du lycée Jean Baptiste Dumas d'Alès en postes informatiques de travail pour les sections professionnelles.

#### 1.2 Etendue des prestations

Le montant minimum de commande est de 40 000 euros TTC le montant maximum de commande est de 68 000 euros TTC.

#### 1.3 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée.

Pour cette consultation, conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur utilisera la voie électronique (par l'intermédiaire du profil acheteur AJI pour ses échanges avec les candidats)

L'identification des candidats téléchargeant un dossier de consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, afin d'être en mesure de leur transmettre automatiquement, en cours de procédure, toute modification et information complémentaire utile, les candidats sont fortement invités à s'identifier. A défaut, il leur appartiendra de récupérer ces informations par leurs propres moyens.

Après ouverture des plis, toutes les communications seront envoyées à l'adresse mail utilisée pour le dépôt de l'offre. Dans le cas d'un changement d'adresse e-mail, il vous appartient de le signaler aussitôt à l'adresse mail suivante : [gestion.materielle@ac-montpellier.fr](mailto:gestion.materielle@ac-montpellier.fr).

Le candidat s'engage à vérifier régulièrement sa messagerie, y compris sa boîte contenant les indésirables et SPAM.

#### 1.4 Type de contrat

L'achat fera l'objet d'un ou plusieurs bons de commande dans le cadre des minimum et maximum prévus au 1.2.

#### 1.5 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 1 lot unique

| Lot(s) | Désignation       |
|--------|-------------------|
| 1      | POSTES DE TRAVAIL |

#### 1.6 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est 30213300-0 Matériel informatique

### 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Variantes

Variante autorisée sous réserve qu'elle respecte la configuration minimale définie au cahier des clauses particulières et bordereau des prix.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par le budget de l'établissement.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture via la plateforme de dépôt chorus pro.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses particulières
- L'acte d'engagement (AE)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

## 6 - Pièces de la candidature

### 6.1- Renseignements à produire

| Libellé   | Signature |
|---|-----------|
| Lettre de candidature et d'habilitation par ses co-contractants | non       |

Pour présenter leurs candidatures, les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) soit le Document Unique de Marché européen (DUME).

**NOTA** : les candidats sont invités à fournir également leurs attestations de régularité fiscale, sociale et au regard du droit du travail (art R.2143-6 du code de la commande publique) avec leur candidature.

### 6.2- Pièces de l'offre

| Libellé                                   | Signature * |
|---|-------------|
| L'acte d'engagement (AE)                  | Oui         |
| Le cahier des clauses particulières (CCP) | Oui         |
| Mémoire technique du candidat             | Oui         |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU)     | Oui         |
| Fiches techniques des matériels proposés  | Oui         |

*\*document signé scanné et transmis par voie électronique*

**Le mémoire technique du candidat** présentera les modalités de prise en charge de la commande, les modalités de livraison ainsi que le service après-vente (conditions et délais d'intervention, modalités d'intervention, interlocuteur). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il n'est pas demandé un contrat de maintenance au-delà des prestations de la garantie.

La liste des éléments non maintenus ou non pris en charge par la garantie sera précisée dans le mémoire technique.

**Rabais sur catalogue** : si un taux de remise dépend de seuils de commande, merci d'indiquer sur le bordereau des prix ces seuils et les taux consentis.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En application de l'article R2151-6 du code de la commande publique, le candidat transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

En conséquence en cas d'oubli d'un document ou de complément à apporter, le candidat doit effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de son offre, avant la date et l'heure limites de remise des offres.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des pièces. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

### **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier, hormis pour la copie de sauvegarde, n'est pas autorisée.

### **7.3- Copie de sauvegarde**

Le dépôt électronique de l'offre peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique de type clé USB à l'exclusion de tout autre support. Cette copie doit être placée dans un pli mentionnant « copie de sauvegarde », le nom du candidat, l'identification de la procédure concernée, ainsi que la mention NE PAS OUVRIR.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Détection d'un programme informatique malveillant dans le pli transmis par voie électronique
- Lorsque le pli électronique n'a pu être ouvert.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Lycée Jean Baptiste Dumas  
Service intendance – Gestion matérielle  
Marché ordinateurur – NE PAS OUVRIR  
1 Place de Belgique  
30100 Alès

Les heures d'ouverture au public sont de 9 à 12h et de 14h à 17h30 les lundi, mardi et jeudi et de 9h à 12h les mercredi et vendredi.

#### 7.4- Signature

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transmise sous format papier pour donner lieu à signature manuscrite par les parties.

### 8 - Examen des candidatures et des offres

#### 8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 8.2 - Attribution

Les critères retenus pour le classement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| <p>1- Prix des matériels</p> <p>La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante : <math>\text{Note de l'offre} = (\text{Montant de l'offre moins-disante} / \text{Montant de l'offre à noter}) * 50</math></p>  | 50%         |
| <p>2- Valeur technique au regard des propositions formulées.</p> <p>La note sera attribuée en fonction de la qualité des réponses apportées par les candidats au regard des caractéristiques des matériels et du mémoire technique</p>   | 35%         |
| <p>3- Délai de livraison (entre le 25 août et le 15 septembre)</p> <p>La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Délai de livraison est la suivante :</p> <p><math>\text{Note de l'offre} = (\text{Délai de l'offre moins-disante} / \text{Délai de l'offre à noter}) * 15</math></p> | 15%         |

#### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Après analyse des offres, le candidat classé 1<sup>er</sup> sera informé mais l'attribution du marché est suspendue à la complétude de son dossier de candidature et à la vérification par le pouvoir adjudicateur de la régularité de sa situation au regard des certificats visés aux articles R2143-6 à R2143-10, et R2143-16 du Code de la Commande Publique.

En cas de fourniture de ces documents lors de la remise de l'offre l'information et la notification seront simultanées.

Date prévisionnelle de notification : 8 juillet 2022.

## 9- Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

#### Tribunal Administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

CS 88010 30941

NÎMES cedex 09

Téléphone : 04.66.27.37.00

Télécopie : 04.66.36.27.86

Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

<http://nimes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique;
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Nîmes